



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1013271A6

NUMERO DE DEPOT : 2000/0101

Classif. Internat. : B60J F16B

Date de délivrance le : 06 Novembre 2001

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 08 Février 2000 à 10H30 à l'Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : CONFEZIONI ANDREA DI TAVELLI BRUNO & C.S.N.C.
via Rosmini 22, B-21100 VARESE(ITALIE)

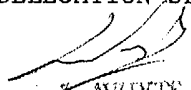
représenté(e)(s) par : CALLEWAERT Koen, BUREAU CALLEWAERT, Brusselsesteenweg, 108 -
B 3090 OVERIJSE.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : ORGANE DE SUPPORT ET DE BLOPAGE, EN PARTICULIER POUR DES COUVERTURES DE PROTECTION POUR AUTOMOBILES.

INVENTEUR(S) : Tavelli Bruno, via Rosmini 7, I-21100 Varese (IT)

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Bruxelles, le 06 Novembre 2001
PAR DELEGATION SPECIALE :


L. WUYTS
CONSEILLER

Organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles

5

La présente invention concerne un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles.

Lorsque l'on effectue des opérations d'entretien et/ou des réparations sur des automobiles, on essaie toujours de protéger leur carrosserie car dans l'atelier, cette dernière pourrait être accidentellement endommagée par des griffes et/ou salie par de l'huile, de la graisse ou autre.

A l'heure actuelle, la protection de la carrosserie des automobiles s'effectue en la recouvrant de tissus, habituellement doux.

Le blocage des tissus sur la carrosserie s'effectue habituellement à l'aide d'aimants insérés dans les tissus mêmes pour bloquer ces derniers en contact avec la carrosserie.

Ces organes connus de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection carrosseries d'automobiles, se basent sur la force magnétique exercée par les aimants. Ceci implique notamment que lorsque la force magnétique ne peut pas s'exercer, l'utilisation des aimants devient tout à fait inutile et en tout cas impossible pour le but recherché. Une situation de ce type se manifeste par exemple lorsque l'on a affaire à des voitures à carrosserie en aluminium, ou en fibre de carbone, ou en fibre de verre, ou en tout autre matériau non ferromagnétique. Il est évident que dans une situation de ce genre, il faut trouver une autre solution pour fixer le tissu sur les flancs de la carrosserie de l'automobile.

En outre, le champ électromagnétique généré par les aimants crée des interférences avec les circuits électroniques de l'automobile. Cet inconvénient est particulièrement ressenti pour les automobiles de la dernière génération dans lesquelles on utilise très largement des dispositifs électroniques, qui peuvent aller du contrôle du
5 moteur au plus simple lève-vitre électrique.

De plus, les aimants constituent un danger car ils attirent à eux les particules métalliques qui se trouvent bien souvent à l'intérieur d'un atelier, comme par exemple la limaille, et qui entraînent, lors de l'utilisation desdits aimants, une abrasion du vernis de la carrosserie.

10 Enfin, lorsque le tissu est fixé à l'aide d'aimants selon la technique connue, il a habituellement tendance à glisser lorsqu'il est heurté ; cela rend relativement difficile le travail du réparateur.

Enfin, il ne faut pas négliger le coût d'achat des aimants, qui s'avèrent être assez chers.

15 Le but de la présente invention est d'éliminer les inconvénients mentionnés en réalisant un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, qui permette toujours d'effectuer une liaison entre tissu et carrosserie, quel que soit le matériau qui constitue la carrosserie.

20 Un autre but de l'invention est de réaliser un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, qui puisse être utilisé sans que soit exercée une influence quelconque sur les circuits électroniques de l'automobile.

25 Un autre but de l'invention est de réaliser un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, qui ne soit pas un endroit d'accumulation de toutes les particules métalliques des travaux en cours.

Un autre but encore de l'invention est de réaliser un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, qui permette de bloquer de manière stable le tissu de protection sur la carrosserie de l'automobile.

5 Un autre but de l'invention est de réaliser un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, qui ait essentiellement un coût assez limité.

Un but, non le dernier, de l'invention est de réaliser un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, qui soit
10 simple, sûr et fiable.

Ces buts, ainsi que d'autres, selon l'invention sont atteints en réalisant un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, selon la revendication 1 à laquelle on renvoie pour abrégé.

Avantageusement, un organe de support et de blocage, en particulier pour des
15 couvertures de protection pour automobiles selon la présente invention, peut être fixé non seulement sur la carrosserie, mais encore sur les surfaces en verre de l'automobile. En outre, après son utilisation, il peut être gardé sans qu'il faille se préoccuper de le placer à l'écart d'appareils électroniques qui, en revanche, pourraient être influencés de manière négative par les organes de blocage connus.

20 En outre, un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles selon l'invention, est d'utilisation extrêmement flexible qui requiert uniquement, pour sa fixation amovible sur l'automobile, une surface plane de dimensions considérablement réduites, comme cela apparaîtra de manière plus évidente dans la suite du présent mémoire.

25 Les caractéristiques et les avantages d'un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles selon la présente

invention, apparaîtront de manière plus évidente grâce à la description ci-dessous, donnée à titre d'exemple non limitatif, avec référence aux dessins annexés, dans lesquels :

la Fig. 1 est une vue éclatée partiellement en coupe d'un organe de support
5 selon l'invention ;

la Fig. 2 est une vue de côté d'une automobile sur laquelle sont fixés des organes de support selon l'invention.

En se référant aux dessins mentionnés ci-dessus, on montre un organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour
10 automobiles, indiqué globalement par le numéro 11.

L'organe de support 11 comprend un premier élément 12 qui peut être fixé sur une carrosserie automobile, et un deuxième élément 13 qui peut être fixé de manière amovible au premier élément 12, avec un tissu 14 de protection de la carrosserie placé entre eux.

15 Le premier élément 12 est composé d'une ventouse 15 dans laquelle est noyée une cheville 16 essentiellement cylindrique qui dépasse d'une surface 19 opposée à celle apte à être en contact avec la carrosserie.

Le système de fixation entre la ventouse 15 et la cheville 16 permet d'éviter d'avoir des trous dans la ventouse 15 pour faire sortir la cheville, ce qui permet
20 d'obtenir une fixation des ventouses 15 sur l'automobile 20 ayant une excellente tenue sur la carrosserie et/ou sur les vitres.

Le deuxième élément 13 comprend un bouton 17 dans lequel est noyé un siège essentiellement cylindrique 18 apte à s'accoupler avec la cheville 16 et qui dépasse d'une surface frontale 21 qui fait face à la surface 19.

25 L'organe de support et de blocage selon l'invention peut être avantageusement utilisé de la manière suivante.

Les ventouses 15 et les boutons 17, présents en un nombre qui dépend des caractéristiques et dimensions du tissu 14 devant être fixé, sont accouplés en maintenant entre eux le tissu 14 et en formant ainsi un corps unique avec ledit tissu 14.

L'ouvrier peut alors facilement appliquer le tissu 14, déjà muni des organes de support et de blocage 11, sur les parties de carrosserie souhaitées, afin que ces dernières ne soient pas endommagées par les opérations d'entretien et/ou de réparation.

Pour enlever le tout des zones de carrosserie recouvertes, de manière simple et rapide après utilisation, il suffit de tirer sur le tissu 14 tout entier afin de décrocher également les ventouses 15 puisque celles-ci, comme cela a déjà été mentionné, sont fixées sur ledit tissu 14.

De la description effectuée ressortent clairement les caractéristiques de l'organe de support et de blocage, en particulier pour des couvertures de protection pour automobiles, de même qu'apparaissent clairement les avantages qui en découlent

En particulier, l'organe de support et de blocage selon l'invention s'avère d'une utilisation extrêmement facile et flexible et, par-dessus tout, exempte de contre-indications dues en particulier à la présence de champs magnétiques générés par les organes de blocage connus jusqu'à présent.

Il est clair que de nombreuses autres variantes peuvent être apportées à l'organe de support et de blocage selon l'invention sans pour cela sortir des principes de nouveauté inhérents à l'idée de l'invention, tout comme il est clair que, dans la réalisation pratique de l'invention, les matériaux, les formes et les dimensions des détails illustrés pourront être différents en fonction des exigences, et que ces derniers pourront être remplacés par d'autres techniquement équivalents.

REVENDICATIONS

1. Organe (11) de support et de blocage, en particulier pour des
5 couvertures (14) de protection pour automobiles (20), caractérisé en ce qu'il comprend
au moins un premier élément à ventouse (12) apte à être fixé sur ladite automobile (20)
et apte à supporter la couverture (14), ladite couverture (14) pouvant être fixée de
manière amovible audit premier élément (12) par l'intermédiaire d'au moins un
deuxième élément (13) qui peut s'associer mutuellement audit premier élément (12).

10 2. Organe (11) de support et de blocage suivant la revendication 1, caractérisé
en ce que ledit premier élément (12) comprend au moins une ventouse (15).

3. Organe (11) de support et de blocage suivant la revendication 2, caractérisé
en ce que ladite ventouse (15) comporte au moins une cheville (16) essentiellement
cylindrique qui dépasse d'une surface (19) opposée apte à être en contact avec ladite
15 automobile (20), ladite cheville (16) pouvant associer au moins ladite couverture (14)
de protection et ledit deuxième élément (13).

4. Organe (11) de support et de blocage suivant la revendication 3, caractérisé
en ce que ladite cheville (16) est noyée à l'intérieur de ladite ventouse (15), ladite
ventouse (15) ne comportant donc pas de trou pour le passage de ladite cheville (16).

20 5. Organe (11) de support et de blocage suivant la revendication 1, caractérisé
en ce que ledit deuxième élément (13) comprend au moins un bouton (17) qui porte,
fixé sur sa surface frontale (21), au moins un siège (18) essentiellement cylindrique
conçu pour s'accoupler avec ladite cheville (16).

25 6. Organe (11) de support et de blocage suivant la revendication 5, caractérisé
en ce que ledit siège (18) est noyé à l'intérieur dudit bouton (17).

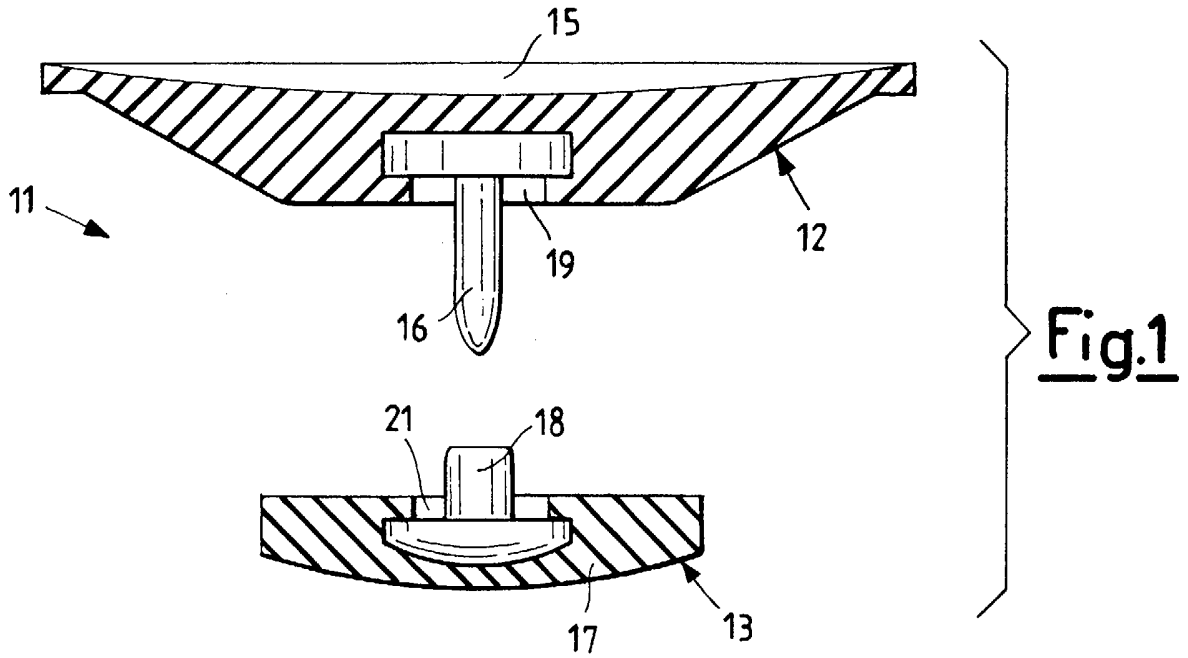


Fig. 2

